

N° 6 - 1872.

expédié 1 1/2 cote.

La Cour supérieure de Justice du Grand-Duché de Luxembourg, formée en cour de cassation, a rendu le vingt trois décembre 1872 l'arrêt dans la teneur suit:

Entre:

Schockert Lucie, âgée de 22 ans, épouse Pierre Heiler, elle sage-femme, née à Munschausen, demeurant à Luxembourg, demanderesse en cassation.

Et:

le Ministère Public, défendeur en cassation.

Vu le pourvoi en cassation formé le 11 novembre 1872, par la nommée Schockert Lucie contre l'arrêt rendu par la Cour d'assises du Grand-Duché de Luxembourg le 15 du même mois, lequel la condamne, comme coupable d'avoir procuré l'avortement avec le consentement de la personne dont s'agit, à un emprisonnement de quatre ans et deux fois liquidés à feu 40, 87, et penances contre elle, pour dix ans l'exercice des droits énumérés en l'article 31 du code pénal.

Vu Monsieur le Conseiller Joseph Richardson son rapport,

Vu le Ministère Public en ses réquisitions

Attendu que le pourvoi n'indique aucun moyen de cassation, que la condamnée n'a pas déposé de mémoire à l'appui de son pourvoi dans le délai fixé par la loi, que personne ne s'est présentée pour elle.

Attendu qu'il résulte de plus de l'instruction faite devant ce siège, que toutes les formalités prescrites à peine de nullité ont été observées et qu'aucune violation ou fausse application de la loi n'est à reprocher à l'arrêt attaqué.

Attendu au surplus que la procédure en cassation a été régulièrement suivie.

Par ces motifs:

La Cour, siégeant comme cour de cassation et Monsieur l'Avocat général entendu en son avis conforme, rejette pour défaut de motifs le pourvoi formé contre l'arrêt de la Cour d'assises

du 15 novembre 1792 et condamne la demanderesse en
cassation aux dépens liquidés à deux francs 45 centimes.

Ainsi fait, jugé & prononcé, en audience publique
de la susdite Cour, d'abord en tête.

Présents: Messieurs Vannerey, Président,
Ghaack, Joseph Deschard, Brothornel, Dumont, Conseil-
lers, Weygoh, Président du tribunal d'arrondissement de
Diekirch, Mapeus, Juge au tribunal d'arrondissement de Luxemb.
bourg, ce dernier en remplacement de M. le Conseiller Heek en péche.
Beend, Avocat général et Procureur général.

